

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 25 septembre 2015

Ce document est susceptible de modification par les élus. Celles-ci figureront sur le PV suivant.

L'an deux mil quinze, le vingt-cinq septembre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Exireuil, sous la présidence de Monsieur BILLEROT Jérôme, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 19 (*Mme BIZARD Mélanie ayant donné pouvoir à Mme GIROUX MOUILLET Céline*)

Présents : BILLEROT Jérôme, ROUX Michel, BONNEAU Élisabeth, CHAUVET Lucette, DOMINEAU Samuel, VIVIER Sylvie, BURON Lionel, DUPUIS Christian, FOURNIER Daniel, GAUTIER Patrick, GIROUX MOUILLET Céline, LEYMARIE Nathalie, MOREL Maxime, MORISSET Jézabelle, PAPET Marie-Claude, ROUSSEAU VIDRINE Marie-Laure, SOYER Yves TROUVE Claude.

Excusée : BIZARD Mélanie.

Secrétaire de séance : BONNEAU Élisabeth.

Procès-verbal du 28 août 2015 : Marie-Laure ROUSSEAU-VIDRINE tient à préciser que lors de son commentaire hors délibération sur les travaux de l'école, il n'était pas question de remettre en cause le projet des travaux mais le contenu des travaux. Sur ce même point, Céline GIROUX-MOUILLET précise qu'elle parlait d'effectif d'élèves et non de quantité.

Après ces précisions, le procès-verbal du 28 août 2015 est adopté à l'unanimité

Délibérations

2015-09-01 : Admission en non valeur (01/2015)

Monsieur le maire expose au conseil municipal, deux états liquidatifs pour effacement de la dette présentés par la Trésorerie de Saint-Maixent-l'École suite à des jugements du tribunal d'instance de Niort qui a prononcé le « redressement personnel sans liquidation judiciaire » de deux foyers.

Aussi, la commune doit effacer la dette de ces deux familles anciennement domiciliées sur la commune d'Exireuil :

- 1 état de 26,38€ (jugement du 30/04/2015),
- 1 état de 123,20€ (jugement du 10/06/2013).

La trésorerie demande l'imputation de ces montants au compte 6542 « créances éteintes ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de valider ces états liquidatifs avec effacement des dettes ;
- d'autoriser monsieur le maire à signer ces états et à les mandater au compte indiqué par la trésorerie.

2015-09-02 : Vente de matériel d'occasion : balayeuse voirie

Monsieur le maire rappelle que la commune est propriétaire pour 1/3 d'une balayeuse voirie avec la commune de Nanteuil depuis l'année 2000 et que ce matériel est hors service depuis plusieurs mois (matériel ancien et réparations trop coûteuses).

Monsieur le maire informe les élus qu'un acheteur a été trouvé et que celui-ci propose 2 500€.

Vu la délibération en date du 29 septembre 2000 validant l'achat et la convention avec la commune de Nanteuil ;
Vu l'inscription du bien à l'inventaire (n°338) avec une valeur du bien à l'achat de 7 293,16€ et une valeur actuelle à 0€) ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de valider la vente à la SAS Centre Auto Poids Lourds, représentée par monsieur Christian AUBERT, 28 route de Nevers RD 2007 à Pressigny les Pins (45290) ;
- de valider la cession au tarif de 2 500€ ;
- d'autoriser la commune de Nanteuil à formaliser la vente et à encaisser la recette qui sera restituée au 1/3 pour la commune d'Exireuil.

2015-09-03 : Attribution de subventions

Une somme de 7 136€ a été inscrite au budget "Commune" 2015, compte 6574 "subvention de fonctionnement aux associations".

Une première délibération en date du 24 avril 2015 attribuait des subventions à diverses associations pour un montant de 4 230€ (demandes validées) et 1 240€ (demandes en attente de pièces complémentaires) soit un total de 5 470€.

Michel ROUX, 1^{er} adjoint, présente les demandes en attente :

- CLIC du Haut Val de Sèvre (Saint-Maixent-l'École)
- France Alzheimer 79 (Niort)
- Handball Mothais (La Mothe St Héray)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- CLIC du Haut Val de Sèvre (Saint-Maixent-l'École) : 100€
- France Alzheimer 79 (Niort) : 0€
- Handball Mothais (La Mothe St Héray) : 20€

2015-09-04 : Transport scolaire : tarifs 2015/2016

Il est proposé au conseil municipal de fixer la participation des familles qui bénéficient des services du transport scolaire du SITS pour l'année 2015/2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'appliquer les tarifs et l'échelonnement de la facturation proposés par le SITS :

Élève	Part annuelle des familles
Primaire – Maternelle – CLIS subventionné	45,00€
Primaire – Maternelle – CLIS subventionné (parents séparés)	22,50€
Secondaire – SEGPA subventionné	45,00€
Secondaire – SEGPA subventionné (parents séparés)	22,50€
Navette d'école à école	21,00€
Navette d'école à école (parents séparés)	10,50€
Carte IZIVA Primaire – Maternelle – secondaire subventionné	60,50€
Carte IZIVA Primaire – Maternelle – secondaire subventionné (parents séparés)	30,25€

La facturation sera établie en trois fois : 40% en novembre, 30% en février et 30% en mai.

Divers

- **Réfection des locaux scolaires** : vu la fermeture d'une classe et la baisse d'effectif des enfants accueillis à la garderie, le conseil décide de surseoir à ce projet ; il sera réétudié courant 2016.

- **Réunions** : sont programmées les commissions « personnel », « environnement et cadre de vie » et « communication ».

Exireuil, le 29 septembre 2015
Jérôme BILLEROT, maire